



# la médiaTHÈQUE

DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

C H A R T E   G R A P H I Q U E

## I N T R O D U C T I O N

Le logotype constitue la base de la nouvelle identité visuelle de la Médiathèque.

Il permet de personnaliser immédiatement tout élément, tout support sur lequel il est apposé.

La charte graphique a pour objectif d'établir les règles d'application du logotype. En effet, elle veille à définir un « air de famille » propre à la Médiathèque, au travers des multiples applications possibles. Elle garantit ainsi à l'utilisateur une souplesse d'utilisation, tout en assurant l'efficacité et la visibilité de notre identité visuelle.

C'est pourquoi toute utilisation durant la phase de lancement du logotype\*, et toute utilisation non reprise dans le présent document, devra être soumise à l'approbation préalable de :

La Médiathèque  
**Miryam Hauseux**  
Rue Louvrex, 46b  
4000 Liège  
Tel 04/ 222.20.20  
Fax 04/ 221.24.24

**la média**THÈQUE

\* Le logotype sur support informatique peut également être demandé à l'adresse précitée.

## LE LOGOTYPE

Le logotype officiel est constitué de trois éléments dont il faut respecter les proportions:

- 1. LE NOM:** le mot *la Médiathèque*.
- 2. LE BANDEAU DE SOUTIEN:** un aplat reproduit obligatoirement à bord perdu, occupant toute la largeur et se prolongeant jusqu'au rebord inférieur du document sur lequel il figure.
- 3. LA LIGNE DE SUITE:** de la *Communauté française de Belgique ASBL*, fait partie intégrante de la raison sociale. Composée dans la police de caractère Gill, elle souligne le nom et doit figurer en réserve dans le bandeau. Toutefois, dans certaines applications qui ne peuvent en garantir la lisibilité de l'information, étant donné la qualité de reproduction et la taille du logo, cette ligne de suite peut être supprimée. Mais cette version sans ligne de suite n'est utilisable que dans deux cas:
  - en usage strictement interne à la Médiathèque
  - à usage externe, à la seule condition que la dénomination complète de l'association *Médiathèque de la Communauté française de Belgique asbl* soit mentionnée dans ou sur le même document.

Toute utilisation du logotype sous-entend le respect des trois règles suivantes :

- le positionnement du nom : le nom *la Médiathèque* ne peut être reproduit que bloqué à gauche, ou centré par rapport au bandeau de soutien. Il ne peut jamais être bloqué à droite.
- la zone d'inviolabilité : cette zone délimite l'espace de pourtour dans lequel aucun autre élément que le logotype ne peut être inséré.
- la taille minimale : le logotype ne peut être reproduit dans une taille inférieure à 12 mm de haut et 65mm de large, toute proportion devant être conservée.

En termes de couleurs, le logotype ne peut être reproduit que de deux manières:

- en bichromie - pantone 321 et noir
- en monochromie - noir



## VERSIONS AUTORISÉES

Dans certaines applications, l'utilisation du bandeau à bord perdu pourrait être difficile voire impossible, au risque de nuire à la lisibilité du logotype. Dans ce cas précis, l'utilisateur choisira l'une des deux versions reproduites ci-dessous:

- la version sans bandeau
- la version en cartouche

En termes de couleurs, seules deux versions sont autorisées:

- en bichromie - pantone 321 et noir
- en monochromie - noir

**la médiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

SANS BANDEAU EN BICHROME

**la médiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

SANS BANDEAU EN MONOCHROME

**la médiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

CARTOUCHE EN BICHROME - FOND PANT. 321 À 15%

**la médiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

CARTOUCHE EN MONOCHROME

## VERSIONS INTERDITES

**la méXiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

BANDEAU TROP PETIT

**la méXiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

INVERSION DES COULEURS

**la méXiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

INVERSION DES COULEURS

**la méXiaTHÈQUE**  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE ASBL

INVERSION DES COULEURS



## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le logotype officiel (avec bandeau à bord perdu et sa ligne de suite) doit impérativement être utilisé sur les documents administratifs, en bichromie : papier à lettre, cartes de visite ou de compliment. ...

Pour ces seuls documents, un élément graphique est ajouté dans le bord supérieur : un bloc de couleur (pantone 321), occupant 2/3 de la largeur du document à partir de la droite.



① Papier entête 210 x 297mm (40%)

② carte de visite 90 x 55mm (50%)

③ carte compliments 200 x 100mm (42%)

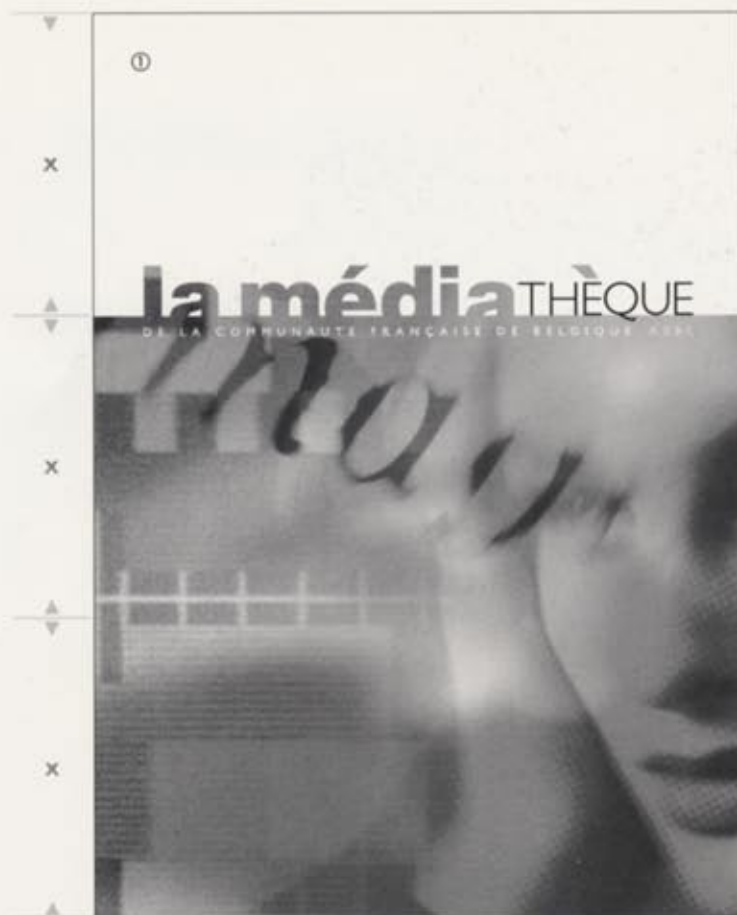


Pour les documents à usage interne ne pouvant utiliser le bandeau dont le fax, l'utilisateur recourra aux versions sans bandeau ou en cartouche.

## A P P L I C A T I O N S   D U   L O G O T Y P E

Les seules utilisations autorisées du logotype avec bandeau sont les suivantes :

- ① le bandeau ou une illustration occupant 2/3 de la hauteur du document
- ② le bandeau en bas de page, à bord perdu
- ③ le bandeau ou une illustration occupant la moitié inférieure du document

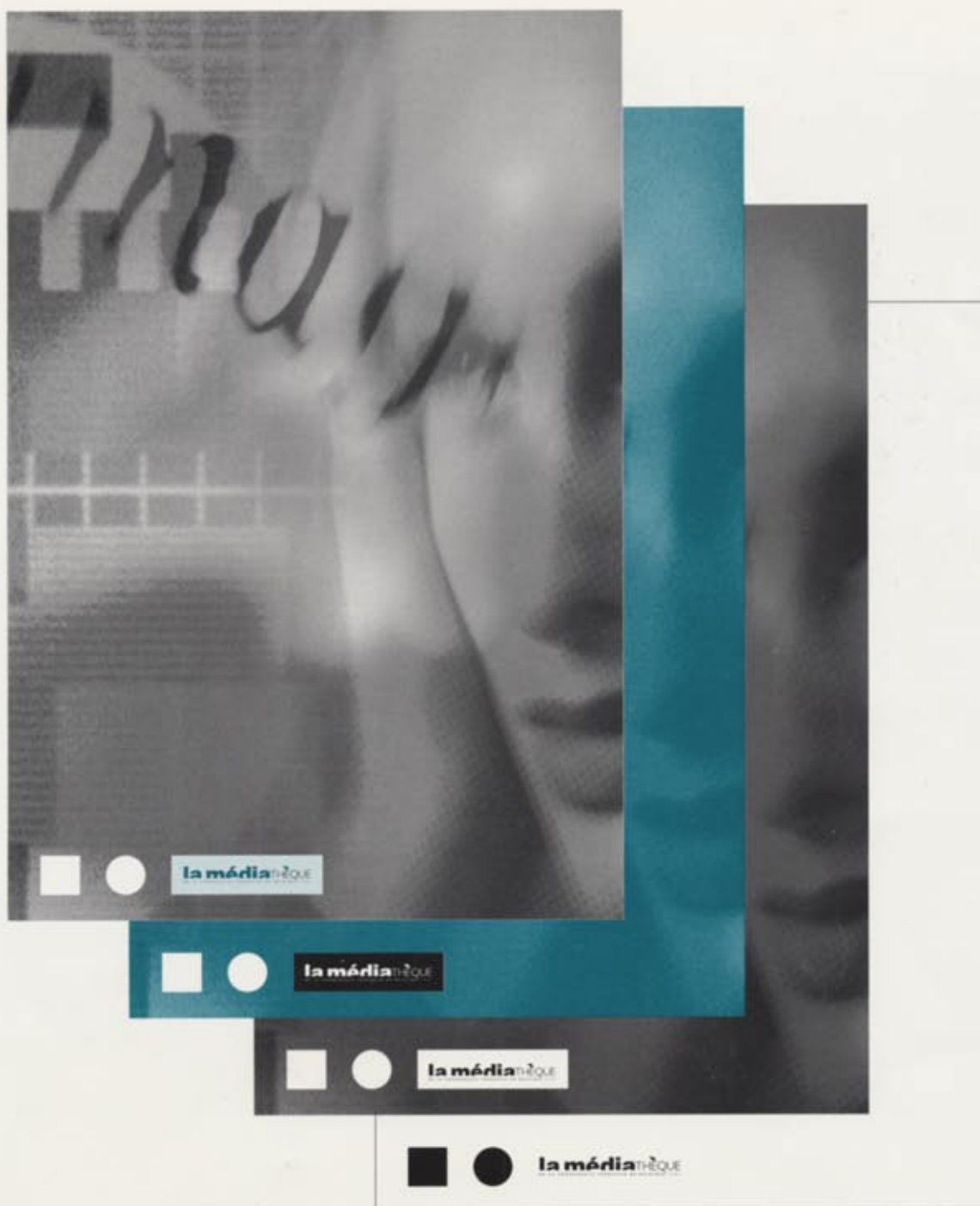


## A P P L I C A T I O N S   S A N S   B A N D E A U

Lorsque l'utilisation du bandeau à bord perdu s'avère impossible, l'utilisateur choisira l'une des deux versions suivantes :

- la version sans bandeau : uniquement lorsque le fond du document est blanc ou très clair.
- la version en cartouche : dans les autres cas

Toute utilisation du logotype sans bandeau, dans une taille inférieure à 12mm de haut et 65mm de large doit être soumise à l'approbation préalable de Miryam Hauseux.



■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

A P P L I C A T I O N S I N T E R D I T E S

